

Cayenne, 25 avril 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La Journée mondiale du Paludisme 2018

Le 25 avril 2018 l'ARS Guyane, la Collectivité territoriale de Guyane et leurs partenaires se joignent à la communauté internationale dans la mobilisation autour de la Journée mondiale de lutte contre le paludisme.

Selon les dernières estimations (Organisation Mondiale de la Santé, 2016) dans le monde, cette maladie provoque environ 216 millions de cas et 445 000 décès par an. Environ 90% de ces cas sont recensés en Afrique Subsaharienne, mais le paludisme continue à circuler activement dans une bonne partie de l'Asie, de la Méditerranée, de l'Amérique centrale et du Sud. Une ambitieuse stratégie mondiale de lutte contre le paludisme a pour objectif une réduction de 90% de ces cas et de ces décès à l'horizon 2030, et vise, in fine, à l'éradication de cette maladie.

En Guyane, le nombre de cas de paludisme a nettement diminué au cours des 10 dernières années passant de 3265 cas en 2008 à environ 600 accès en 2017; la part des cas attribués au *Plasmodium falciparum* - forme plus agressive, et meurtrière - s'est aussi réduite de façon très importante. Un plan régional fédère les partenaires de la lutte contre le paludisme, et coordonne les actions ayant pour objectif la diminution du poids de cette maladie.

Sur notre territoire le paludisme circule principalement dans l'Est de la région, dans le Haut Maroni, et en forêt dans l'intérieur de la région.

Nous vous rappelons donc les principales mesures à prendre contre ce risque :

- **Protégez-vous des moustiques** responsables de la transmission du paludisme : dormez sous une moustiquaire imprégnée (ou dans des chambres fermées et climatisées) ; portez des vêtements larges et couvrants; utilisez des répulsifs cutanés à la tombée de la nuit et au petit matin (en suivant les indications des fabricants) ; équipez vos habitations de moustiquaires aux portes et fenêtres.

- Si vous vous déplacez dans une zone de transmission à risque, consultez votre médecin et prenez un **traitement préventif** (chimio-prophylaxie). Ce traitement est pris en charge par la Sécurité sociale pour les assurés sociaux de Guyane.

- **Consultez un médecin rapidement en cas de fièvre**, et suivez ses prescriptions. Contre le paludisme, il existe des médicaments efficaces.